

## Activité des SSTI

### Mission de recherche dans les SSTI

Parmi, les missions qui incombent aux Services de santé au Travail Interentreprises (SSTI) et qui sont définies légalement depuis 2011, avec pour objectif prioritaire d'éviter toute altération de la Santé des travailleurs du fait de leur travail, figure la participation à des actions et programmes de recherche.

Aussi, dans la rubrique Médico-Technique des Informations Mensuelles, des focus réguliers illustreront-ils les efforts et les engagements des SSTI dans des actions de recherche.

Ce premier focus portera sur le programme de recherche **"Au cœur de la nuit"**, portant sur la prévention du risque cardiovasculaire chez les travailleurs de nuit, mené conjointement par les CHU de Toulouse, Bordeaux, Limoges et Paris, et des équipes pluridisciplinaires de Services de Santé au travail des régions Aquitaine, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Il reprendra, en grande partie, la communication, du Docteur Ghislaine Duchalet-Serrano (PST 66 – Cabestany) lors des Journées Santé-Travail 2015, sur ce sujet.

#### Risque cardiovasculaire chez les travailleurs de nuit

**"Au cœur de la nuit", un projet de recherche, une collaboration inter-régionale entre CHU et SSTI**

En France, une des premières causes de mortalité est liée aux maladies cardiovasculaires. Certaines conditions de travail, et notamment, le travail de nuit sont suspectées d'être des facteurs ou co-facteurs étiologiques de ces pathologies.

Dès lors, semble-t-il important de pouvoir évaluer l'impact des mesures de prévention individuelles délivrées auprès des travailleurs de nuit et celles associant des mesures de prévention individuelles et collectives réalisées en entreprise. Pouvoir analyser et quantifier ces mesures constitue l'objectif du projet de recherche sur la prévention du risque cardiovasculaire chez les travailleurs de nuit : **"Au cœur de la nuit"**.

Il constitue une analyse multicentrique contrôlée, randomisée, équilibrée par centre selon deux axes de prévention : les préventions individuelles et collectives, c'est-à-dire en procédant à un tirage au sort afin de respecter un équilibre entre les équipes en charge du suivi des salariés en terme de prévention individuelle et celles en charge du suivi des salariés en terme de préventions individuelle et collective. Dans ce projet, les Services de Santé au travail sont appelés à jouer un rôle prépondérant.

Actuellement, plus de soixante-dix équipes de Santé au travail issues des régions Aquitaine (21 équipes), Ile-de-France (10 équipes), Languedoc-Roussillon (15 équipes) et Midi-Pyrénées (25 équipes), sont engagées dans ce projet, qui a débuté en juillet 2015. Ces équipes se composent de médecins du travail, d'IDEST, d'AST et d'ASST, ainsi que d'IPRP, et ont bénéficié d'une journée de formation à la méthodologie.

Le programme de recherche est prévu pour une durée de trois ans avec un investissement par travailleurs de nuit volontaire de deux ans. L'étude, qui aujourd'hui n'en est qu'à ses prémices, se compose de deux protocoles distincts.

Un premier qui analysera les conseils de prévention standardisés individuellement lors des consultations au cabinet médical, dans le cadre du suivi des travailleurs de nuit, tous les six mois, sur une période de deux ans. La méthode d'évaluation, au début et à la fin de l'étude, se fait par auto-questionnaire, questionnaire médical et prélèvements biologiques. En outre, des relevés au poste de travail seront réalisés à 3 et 27 mois.

Le second, quant à lui, s'intéresse aux conseils de prévention délivrés individuellement et aux actions de prévention standardisées menées collectivement dans l'entreprise. Il reprend la même méthodologie que le premier en intercalant, entre chaque visite, des actions de prévention collectives.

Les premiers résultats de l'étude **"Au cœur de la nuit"** devraient être publiés dans des revues scientifiques de référence d'ici à deux ans.

Cette participation à la recherche s'inscrit bien sûr dans la mission générale, dans plusieurs axes du Plan Santé Travail 3, et présente, au-delà de cette préoccupation partagée, des bénéfices envisageables pour le SSTI : travailler en équipe, restituer les actions dans les projets pluriannuels, harmoniser les pratiques, valoriser le Service et contribuer à l'évolution des textes législatifs et réglementaires.

**Pour en savoir plus**, consultez les supports de l'intervention du Docteur Duchalet-Serrano, lors des Journées Santé-Travail 2015 : <http://www.cisme.org/article/401/Interventions-JST-2015.aspx> ■

## 53<sup>èmes</sup> Journées Santé-Travail du Cisme

### Une édition consacrée à la stratégie globale de prévention en direction des TPE

Le Conseil Scientifique des Journées Santé-Travail 2016 du Cisme, présidé cette année par le Professeur Yves Roquelaure (CHU d'Angers), est en cours de constitution et se réunira le 3 mars prochain en vue de la rédaction de l'appel à communication.

Le thème de cette année portera sur la **"Stratégie globale d'intervention en direction des TPE"**. L'appel à communication présentant les différents sous-thèmes qui seront déve-

loppés lors de la **53<sup>ème</sup> édition des Journées Santé-Travail des 18 et 19 octobre 2016**, qui se tiendront, comme les années précédentes, au Grand-Hôtel à Paris, sera adressé, dans les Services, entre le 7 et le 11 mars prochains.

Les SSTI, dès lors, sont invités à faire parvenir leurs résumés, en sachant que la date limite de réception des communications est d'ores et déjà fixée au **29 avril 2016** et que les modalités pra-

tiques seront consultables sur le site Internet du Cisme.

Pour soumettre un projet de communication, tous les acteurs du Services, directeur, médecin du travail, intervenant en prévention des risques professionnels, infirmier, assistant santé travail, pourront compléter le cadre résumé de soumission, en respectant les consignes de rédaction, cadre qui sera téléchargeable au format Word sur le site Internet du Cisme. ■